

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-235 du 13 Juin 1985

chargeant le Camarade Ali HOUDOU, Ministre de l'Information et des Communications, de l'intérim du Camarade Frédéric AFFO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pour compter du 12 Juin 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 12 Juin 1985, le Camarade Ali HOUDOU, Ministre de l'Information et des Communications, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pendant l'absence du Camarade Frédéric AFFO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 113 Juin 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MARC-LIC 6
Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 EN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gao
Chanc 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-